

AVIS DU COLLEGE

Séance du 2 mars 2026
N° 2026 / 2

Objet : création de procédures d'approche initiale RNAV en pistes 13L et 13R sur l'aéroport de Marseille – Provence

Saisi sur le projet de création de procédures d'approche initiale RNAV en pistes 13L et 13R sur l'aéroport de Marseille - Provence par le Service de la Navigation Aérienne Sud Sud-Est, le collège de l'Autorité de contrôle a examiné le dossier au cours de la séance du 2 mars 2026.

Vu le code des transports, notamment le 6° de l'article L. 6361-7 et l'article 6362-1 ;

Vu le guide méthodologique relatif aux études d'impact de la circulation aérienne dans sa version du 11 février 2022 validée le 4 avril 2022 ;

Vu l'étude d'impact de la circulation aérienne sur la création de procédures d'approche initiale RNAV en pistes 13 sur l'aéroport de Marseille - Provence datée du 28 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Marseille - Provence du 26 novembre 2025 ;

Après avoir pris connaissance du dossier soumis par le Service de la Navigation Aérienne Sud Sud-Est et avoir entendu sa présentation, ainsi que la présentation du rapport de l'équipe permanente ;

Considérant que :

- les procédures présentées s'inscrivent dans le cadre de la suppression des procédures conventionnelles ;
- les procédures présentées devraient être autant utilisées que les procédures remplacées ;
- l'évolution des impacts environnementaux de ces nouvelles procédures devrait être négligeable au vu des modifications apportées.

Le collège de l'Autorité de contrôle rend un avis favorable sur le projet de création de procédures d'approche initiale RNAV en pistes 13L et 13R sur l'aéroport de Marseille – Provence.

Cet avis est adressé au service de la navigation aérienne Sud Sud-Est, maître d'ouvrage du projet, au Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et au président du directoire de l'aéroport de Marseille - Provence. Il sera ensuite rendu public.

Le Président



Pierre Monzani